



Cas de parking privatif lors de travaux sur des parties communes

Par **jbastre**, le **09/03/2011** à **08:48**

Bonjour,
Une demande est faite en AG pour la refection de l'enrobé d'un parking commun.
Sur ce parking, 4 place sont privatives, fermées par un arceau de sécurité, et délimitées par des bandes blanches adhésives.
Je souhaite savoir:
les frais d'enrobé des places privatives sont ils à la charge de la copropriété.
les frais de dépose et de repose des arceaux de sécurité sont ils à la charge de la copropriété.
les frais de délimitation des bandes blanches sont ils à la charge de la copropriété.
Précisions: Les bandes existaient avant que ces parkings deviennent
privatifs, les arceaux ont été posés par les copropriétaires concernés.
Merci de vos réponses.